

# Rapport de la Cour des comptes

## Quand la Cour commande le pouvoir

Comme un symbole évident de l'obsession budgétaire présidant à toute mesure de politique publique, la Cour des comptes a publié à la rentrée ses recommandations en matière éducative.

Et sans surprise, dans la novlangue libérale, elle reprend toutes les recommandations qu'elle porte depuis plusieurs années «au nom de l'efficacité de la dépense publique d'éducation». Le tout met en avant une remise en chantier de l'Éducation Nationale à base d'annualisation, de bivalence et de renforcement de l'autorité du chef.

«L'Éducation Nationale (...) ne souffre que de l'utilisation défailante des moyens existants et non d'un manque de moyens».

### L'annualisation des services

Aux yeux de la Cour, l'annualisation permet de reprendre en mains l'ensemble des obligations de service et d'y inclure des points nouveaux comme l'obligation de remplacement ou de formation. Si on «règle» les problèmes de remplacement dans le second degré, on réalise aussi d'importants gains de travail en restant dans les volumes actuels de services: annulation des jours fériés et des événements ponctuels qui bousculent habituellement le calendrier scolaire. L'économiste féru de gains de productivité peut jubiler, on ajuste les volumes horaires réels aux volumes théoriques. Pareil, on annule les heures non faites à cause du bac en juin, les heures de stage en filières technologiques ou professionnelles, les heures passées en examens, en conseils de classe ou en formation.

Les «père la rigueur» budgétaires auront été entendus si le ministre suit. Accroître la quantité de travail pour un même salaire permet d'en faciliter la gestion, et de supprimer un nombre d'emplois conséquent dans l'Éducation Nationale.

### Bivalence et caporalisme

Un calcul de la Cour des comptes publié en 2013 avait pointé l'intérêt de la bivalence dans le secondaire. Rien

qu'au collège, la mesure permettrait de supprimer 2482 postes.

Cela à condition d'augmenter le pouvoir des directeurs du primaire et chefs d'établissements du secondaire. Selon les éminents connaisseurs de la Cour des comptes, ils devraient pouvoir choisir au moins partiellement les enseignants et les affecter sur les meilleurs postes à leurs yeux. En fait d'équipe éducative, les comptables ne reconnaissent que la hiérarchie et la domination dès l'instant où elle est rentable.

### Le ministre peaufine sa stratégie

Le rapport de la Cour des comptes en 2013 n'avait reçu que des oppositions syndicales, hormis le SGEN-CFDT et le SE-UNSA qui soutenaient l'opportunité de revenir sur les décrets de 1950 et de reconnaître le «vrai» travail des enseignants selon leurs critères. Ils étaient cependant opposés à l'annualisation. Les décrets de 1950 ont été abrogés en 2015 avec les nouvelles obligations de service pendant que le SNPDEN (syndicat des personnels de direction) poussait en avant l'idée de réorganiser en «équipes» sur le mode managérial les enseignants. Autant de points marqués par les fossoyeurs du service public d'éducation, qui peuvent compter sur la division syndicale pour avancer leurs pions.

C'est bien sûr au ministre Jean-Michel Blanquer que ces rapports sont destinés. Ils lui fournissent un appui important pour lier l'application des accords PPCR aux gains de productivité et à la «réorganisation» des établissements.

Il est clair pour Sud éducation que rien n'est à attendre de l'ingérence comptable dans la mission éducative du service public. Et encore plus dans une actualité marquée par la transparence paradisiaque des flux financiers, dorlotés dans des comptes lointains grâce à la bienveillance des apôtres de la «main invisible du marché».

Quand on fait passer un ensemble de combines taillées sur mesure pour grappiller des centimes à tous les étages de l'Institution pour une réforme ambitieuse du système éducatif, il y a bien quelque chose de pourri sous le règne macronien du ni-droite ni-gauche qui ne va nulle part!



Pour adhérer à Sud éducation 29, vous trouverez un bulletin d'adhésion sur notre site : <http://www.sudeducation29.infini.fr/>

Directeur de la publication : Olivier Cuzon  
Imp par nos soins n°de CPPAP 0418505227

Dispensé de timbrage Brest CTC Déposé le 30/11/2017

SUD éducation 29 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

P PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE

Union Syndicale Solidaires

Brest ☎ 02 98 05 12 93. Quimper ☎ 02 98 53 04 16  
✉ 29@sudeducation.org Site <http://sudeducation29.infini.fr>

# Rétablissement du jour de carence : la chasse aux "fainéants" !

## Fausse économie... et vrai cynisme !

Rétablir le jour de carence pour les fonctionnaires comme l'a fait Sarkozy en 2012 puis comme Macron veut le faire cette année après sa suppression par Hollande en 2014, c'est donner des gages à la main droite de l'État. La main budgétaire, celle de l'obsession des comptes et de l'équilibre des bilans devient celle qui prime sur la main du social et de la bienveillance publique.

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) s'est posée la question des effets véritables de la mesure sur les comptes publics et relève que si le budget s'est enrichi d'une quarantaine de millions, ces économies ne sont qu'apparentes et le calcul est surtout politique. Si la fréquence des absences de deux jours a baissé du fait de la mesure, celle des absences d'un jour est stable. Il est probable que les salariés s'arrangent pour substituer à un arrêt-maladie un autre type d'absence comme une RTT ou une autorisation d'absence par exemple.

L'effet le plus net du jour de carence est visible pour ce qui concerne la hausse des absences longues: «La prévalence des absences d'une

semaine à trois mois a augmenté (...) pendant la période d'application du jour de carence et diminué après sa suppression». Pour l'INSEE, le coût fixe du jour de carence incite à prolonger l'arrêt de travail jusqu'à la guérison plutôt que de risquer une rechute pénalisante. Ensuite, le ressenti négatif de cette mesure chez des agents malades et mis à contribution les déculpabilise et peut les inciter à prolonger cet arrêt.

Le dernier élément important relève du «présentisme» accru au risque de dégrader encore la santé des salariés de la FP: ceux qui connaissent un problème de santé hésitent à s'arrêter de travailler pour se soigner. Et cela les mène à devoir prendre des congés plus longs.

Comme on peut le voir, l'efficacité gestionnaire du jour de carence n'est absolument pas avérée. Pour autant, cette aberration économique reste rentable politiquement pour ce gouvernement converti à la rhétorique libérale qui a tout intérêt à installer pour l'opinion un bruit de fond anti-fonctionnaire.

Le procédé est connu, faisons en sorte que personne ne soit dupe de la supercherie!



# Non à la sélection cache-misère de l'enseignement supérieur !

L'été dernier, le cas de dizaines de milliers de bachelier-e-s qui se sont retrouvés sans affectation dans le supérieur a fait l'actualité. Trois universités supplémentaires en France permettraient de fournir aux lauréat-e-s du bac les conditions d'études et de réussite personnelle auxquelles ils ont droit, ils étaient 200 000 de plus depuis quelques années et seront entre 40 000 et 50 000 de plus l'an prochain.

Dans ce contexte, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se sert du fiasco que représente l'expérience APB (Admission Post-bac) pour faire la promotion de la sélection ouverte à la place de l'injustice du tirage au sort, et pour mieux enterrer la critique nécessaire du sous-investissement chronique dont l'Université fait les frais depuis plus de 20 ans.

## « C'est l'effectif qui excède »

Dans son projet de loi de la fin octobre, le ministre a clairement établi sa vision du problème en sacralisant l'état des capacités d'accueil. Selon elle, c'est en taillant dans les effectifs par la sélection que tout peut rentrer dans l'ordre, « dès lors que l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil... », le tout emballé dans un bla-bla pédago-branqué à base de « cohérence entre le projet de formation, les acquis et les compétences et les caractéristiques de la formation(...) »

## Faire porter aux étudiant-e-s la responsabilité de l'échec

A l'époque où l'expertise de la Cour des comptes est omniprésente dans les choix budgétaires, et où la répartition des moyens relève plus de la chasse technocratique au « gaspillage » que de la planification générationnelle, il est de bonne guerre pour le gouvernement de réduire à volonté les budgets des Universités pour désajuster dans chaque filière le nombre de places et le nombre d'inscriptions. On va faire oublier la sélection par l'échec et le manque de moyens par la sélection officielle, qui ne sera pas moins sociale pour autant.

## Fin du bac et professeurs orienteurs ?

La reconnaissance du bac comme premier diplôme pour les études supérieures est clairement remise en question. Mettre en place des pré-requis et individualiser les parcours, c'est renoncer au caractère général des filières du secondaire, c'est se démettre de toute responsabilité sociale et laisser agir les mécanismes de reproduction des inégalités dans le système éducatif.

On va charger les enseignant-e-s du secondaire d'une partie de ce travail de sélection, en émettant un avis sur chaque vœu des élèves de terminale. A l'encontre de toute espérance d'avenir reposant sur la confiance et le désir d'émancipation, les professeur-e-s vont peut-être voir les conseils de classe se transformer en conseils d'orientation à rallonge. Pendant que le sort des Conseiller-e-s d'orientation n'a de cesse d'être menacé, les enseignant-e-s seront sensés prescrire des choix aux élèves dans l'absence évidente d'une connaissance des milliers de formation post-bac. Sans parler de la surcharge de travail que cela représente, on imagine bien le risque de détérioration de la relation pédagogique

et les pressions exercées par l'environnement proche de l'établissement. Les dérives clientélistes ne peuvent que s'en trouver renforcées, ainsi que les cas de harcèlement.

Pour Sud éducation, l'urgence est de garantir le droit à l'éducation et aux études supérieures et d'assurer les conditions d'une formation émancipatrice pour tous et toutes. Couper l'accès à la réussite aux jeunes issus de milieux modestes, c'est se transformer en pourvoyeur de force de travail au moindre coût pour les patrons pendant que Macron s'emploie à déréguler l'ensemble des relations professionnelles pour revenir à la loi du plus fort.

Pour Sud éducation, il y a non-assistance à jeunesse en danger et seule la construction d'un large mouvement de lutte peut permettre d'enrayer la destruction programmée des idéaux républicains d'égalité des droits et des chances de réussite scolaire et sociale!!!

# Blanquer attaque la fédération SUD éducation à l'assemblée nationale

## Racisme d'État, personnes racisées, non-mixité, discriminations : mise au point

Une campagne se développe contre un stage de formation syndicale organisé par le syndicat départemental SUD éducation 93. Le fonctionnement de la fédération des syndicats SUD éducation laisse entière l'autonomie de chaque syndicat, en particulier en matière de pratiques syndicales et de politique d'action, notamment sur le contenu des formations locales.

Le ministre de l'éducation nationale s'est exprimé devant l'Assemblée nationale ce mardi 21 novembre. Il y a notamment dénoncé que la fédération SUD éducation ne se soit pas désolidarisée de SUD éducation 93. La fédération SUD éducation tient à faire une mise au point sur un certain nombre de contresens opérés par le ministre à cette occasion.

## Contre le racisme d'État

Nous avons pris connaissance de l'intention de M. Blanquer de porter plainte pour diffamation contre le syndicat SUD éducation 93 au motif que celui-ci utilise le terme de « racisme d'État ». Si le ministre veut attaquer en justice toutes les organisations qui utilisent ce terme, la fédération SUD éducation en fait partie. En effet, son dernier congrès, en 2015, s'est donné parmi ses objectifs de combattre le racisme d'État, outil de division des travailleurs et des travailleuses.

Cette expression fait débat, car pour certain-e-s elle renvoie à des systèmes racistes officiels tels que le régime de Vichy ou les États d'apartheid. La législation française ne correspond effectivement pas à ces critères, puisque dans la loi l'égalité de toutes et tous est formellement proclamée et les actes et propos racistes sont interdits.

Ce que notre congrès dénonçait c'est « un système inégalitaire » et le « deux poids deux mesures », un ensemble de politiques institutionnelles, qui font système, et qui permet d'affirmer que l'État dans lequel nous vivons est bien, dans les faits, raciste, au sens où il reproduit, poursuit et aggrave des situations de discriminations racistes, directes et indirectes. Ainsi, le rapport au premier ministre de juin 2016 « Les discriminations dans l'accès à l'emploi public », établit l'existence de discriminations fondées sur les origines ou sur les lieux d'habitation dans l'accès aux emplois publics. La Cour de cassation a condamné l'État pour les contrôles au faciès. Les discriminations dans l'accès au logement sont établies. Etc.

## « Racisé-e » = « victime du racisme »

Le terme « racisé » est dénoncé par Jean-Michel Blanquer comme impliquant une vision raciste de la société, alors que c'est exactement l'inverse. Ce terme lui aussi fait débat, mais c'est un terme désormais en usage installé dans les sciences sociales. Il désigne le processus social qui attribue une race à certaines personnes, et qui les discrimine sur cette base.

Affirmer qu'il y a des personnes racisées, ce n'est en rien affirmer l'existence réelle de races, c'est uniquement reconnaître, pour la dénoncer, l'existence d'un racisme systémique (c'est à dire d'un racisme qui ne se résume pas à des actes individuels). « Racisé » signifie en résumé: « victime du racisme ». C'est en ce sens qu'il a été utilisé dans deux textes adoptés par notre dernier congrès fédéral.

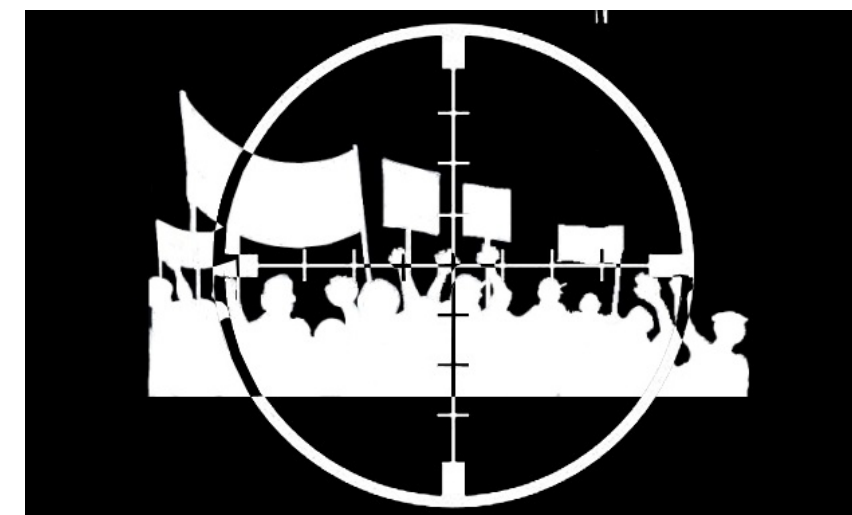
## La non-mixité est un outil

Le stage de SUD éducation 93 n'est interdit à personne. Il propose deux temps « non-mixtes », pour permettre aux personnes qui subissent le racisme de se regrouper.

Cet outil de la non-mixité choisie a été mis en œuvre et explicité par la génération fondatrice du Mouvement de Libération des Femmes. Dans des écoles nordiques, les espaces de jeux sont investis en non-mixité. En France, certain-e-s enseignant-e-s mettent en place des moments de non-mixité choisie (certains cours d'EPS, interventions d'éducation sexuelle...).

Ce qui vaut pour le sexisme vaut également pour le racisme. La non-mixité choisie a également été utilisée dans le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis d'Amérique.

La non-mixité choisie et temporaire est une stratégie de résistance politique à des dominations structurelles telles que le racisme ou le sexisme. Elle libère la parole, la sécurise, permet une mise en confiance. Elle donne de la force pour affronter les situations de discriminations et les stéréotypes.



## Le ministère contre les discriminations ? Chiche !

Nous nous réjouissons de voir que M. Blanquer saisit à bras le corps la lutte contre les discriminations. Nous espérons donc que les contrôles policiers au faciès pendant les sorties scolaires, les refus de scolarisation d'enfants migrants, les inégalités de progression de carrière entre femmes et hommes dans l'éducation nationale comme ailleurs cesseront au plus vite et que plus un-e seul-e de nos élèves ne dormira à l'hôtel ou dans la rue.

Nous sommes dans l'attente d'actions concrètes pour lutter contre les inégalités territoriales, pour garantir l'égalité du droit à l'éducation, avec une carte élargie de l'éducation prioritaire (incluant les lycées) et un label sur des critères nationaux et transparents, des moyens pérennes et des droits pour tou-te-s, des postes et des seuils d'effectifs contraignants, permettant la réduction des effectifs par classe.

Enfin, nous constatons que le ministère qui devait recevoir la fédération SUD éducation le mardi 21 novembre a annulé deux heures avant ce rendez-vous prévu de longue date préférant le même jour communiquer par médias interposés. Notre fédération comptait y porter des sujets sur lesquels les personnels attendent des réponses et notamment questionner la DGRH sur la réforme du bac et de l'orientation post-bac, l'annualisation des CUI et reclassement des stagiaires, le reclassement des agents dans les nouveaux échelons PPCR et la mise en œuvre ou non du protocole, la pénurie de médecins de prévention, les atteintes au secret médical, la reconnaissance des accidents du travail, les nouvelles modalités d'évaluation des personnels. Y répondre n'était manifestement pas la priorité du jour.